

Cadre socio-éducatif - CSE

Informations sur le concours

Publié le :	04-04-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Date du concours :	15-09-2025
A propos du poste :	

2 postes sur le site de Châlons-En-Champagne

1 poste sur le site de Reims

Informations sur l'établissement

Nom : FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DE L'ENFANCE DE LA MARNE

Ville : 51000 Châlons-en-Champagne

Pour candidater

Date limite de candidature : 28-05-2025

Conditions de candidature :

Concours interne sur titres complété par une épreuve orale :

Peuvent candidater au concours interne de cadre socio-éducatif les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité de :

- Assistant socio-éducatif,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Educateur technique spécialisé,
- Educateur de jeunes enfants,

- Animateur s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale ».

Pour être candidat, l'agent doit justifier au 1er janvier 2025 d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Concours externe sur titres complété par une épreuve orale :

Peuvent candidater au concours externe de cadre socio-éducatif les candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés ci-après :

- Diplômes ou titres requis pour être recrutés dans le corps des assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants

ou

- Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale ».

Les candidats au concours externe doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale institué par le décret du 25 mars 2004 susvisé, ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 susvisé.

Pièces à fournir :

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (fourni par le F.D.E. sur demande du candidat) ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le diplôme permettant l'inscription, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (recto/verso) ou du passeport ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;

- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Si le candidat est agent de la Fonction Publique (contractuel, stagiaire ou titulaire), un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche du poste occupé.
- Pour le concours externe : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ou une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 susvisé

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera effectuée par le service des Ressources Humaines du F. D.E.

N.B. :

Tout dossier incomplet à réception par le Service des Ressources Humaines – concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessus listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le service des Ressources Humaines – concours se tient à disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (rh.fde@marne.fr ou 03.26.68.12.83).

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DE LA MARNE
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CONCOURS
33 rue du Clair Logis
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE